



Foire de Niort 2026

Règlement **Concours organisé par la société PUZZLE CENTRE**

Article 1 – Organisation

Dans le cadre de la Foire de Niort qui se tient du jeudi 30/04/2026 au lundi 04/05/2026 au Niort Parc Expo, la société PUZZLE CENTRE organise à partir du 01/04/2026 jusqu'au 30/04/2026, plusieurs concours sur le réseau social Instagram à participation gratuite, pour renforcer l'attractivité de l'événement et valoriser ses exposants.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La participation au concours est conditionnée au fait de liker la publication, de s'abonner au compte Instagram de la Foire de Niort et d'identifier une ou plusieurs personnes correspondant à la description. La ou les personnes identifiées pourront également participer au concours à condition de liker la publication, de s'abonner au compte Instagram et de la partager en story.

Les concours sont ouverts à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résidant en France métropolitaine.

Les salariés de la société organisatrice PUZZLE CENTRE et les entreprises délivrant les lots ne peuvent participer aux concours.

La participation aux concours est gratuite.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est constatée.

Article 3 – Dotation

Le concours est doté de plusieurs lots offerts par les partenaires, dont la nature et la valeur sont susceptibles de varier.

Les lots non réclamés seront restitués à l'exposant.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu 6 jours ouvrés après la publication de chaque concours entre 9h et 10h et du 1^{er} avril au 30 avril 2026.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si les modalités de participation ne sont pas respectées, celle-ci sera considérée comme nulle, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot. Si une tricherie est constatée, la participation de la personne concernée sera retirée et considérée comme nulle.

Article 5 – Retrait des lots

Le retrait des lots se fera sur la Foire de Niort, au Niort Parc Expo, auprès des exposants ayant donné le lot le jeudi 30/04/2026 à partir de 14h à 19h, le vendredi 01/05/2026 de 10h à 19h, le samedi 02/05/2026 de 10h à 19h, le dimanche 03/05/2026 de 10h à 19h et le lundi 04/05/2026 de 10h à 12h. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du lot gagné. Les entreprises participantes seront libres de garder les lots non réclamés.

Article 6 – Lots contenant de l'alcool

Certains lots peuvent contenir des boissons alcoolisées. Conformément à la réglementation en vigueur, ces lots sont strictement réservés aux personnes majeures (18 ans et plus). Une pièce d'identité pourra être demandée lors de la remise du lot afin de vérifier l'âge du gagnant.

Aucun lot contenant de l'alcool ne pourra être remis à une personne mineure. En cas d'impossibilité de remise pour ce motif, le lot sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation. La participation au concours implique l'acceptation que les lots contenant de l'alcool soient consommés de manière responsable.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Article 7 – Limitation de responsabilité

La société PUZZLE CENTRE se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 8 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à PUZZLE CENTRE - 232 avenue de Grammont 37000 Tours.
Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger un paiement de la même valeur.

Article 9 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement sera adressé à toute personne qui en fera la demande, auprès de la société PUZZLE CENTRE. Il est également consultable sur le site puzzle-centre.fr

Article 10 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Le fichier des participants sera détruit à l'issue du concours.

Les participants bénéficient auprès de la société PUZZLE CENTRE, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants de façon anonyme.

 S.A.S. PUZZLE CENTRE
232 avenue de Grammont
37048 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 31 70 72
RCS 322 668 138